



# CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2019

## COMPTE RENDU

L'an deux mil dix-neuf, le DIX HUIT JANVIER à dix-neuf heures, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Madame MORGANT, Maire.

**PRÉSENTS** : Mmes et MM. MORGANT, LUBIAS, MIRGAINE, LEPETIT, NOTREAMI, LUTELLIER, DELAUD, CHAUVEAU, TREBOUET, PAQUIER, LEROYER, FROGER, FILLATREAU, QUILLEVERE, GUERCHET, JEUSSET, CORNU, ROUANET, DESNOT, RYCHLICKI, LEDUC, COLLET, BESSEAU

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. FERRE (pouvoir à M. LEDUC), Mme TURBAN (pouvoir à Mme MORGANT), Mme LASSAY (pouvoir à Mme MIRGAINE)

**SECRÉTAIRE** : M. LUTELLIER.

### I - DÉLIBÉRATION D'ENGAGEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend la délibération annuelle suivante autorisant, avant le vote du budget 2019, l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement de l'exercice précédent, conformément à l'article L 1612-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les engagements portent sur les opérations et les comptes dont la liste suit :

#### ENGAGEMENT DES DÉPENSES

INTITULÉS	Tiers	Comptes	Montants
Travaux d'extension de l'école maternelle	LMBTP	211 - 2313 - 0208	36 930,14 €
Travaux d'extension de l'école maternelle	Avenir 24	211 - 2313 - 0208	2 065,32 €
Travaux d'extension de l'école maternelle	BET Bellec	211 - 2313 - 0208	201,60 €
Travaux d'extension de l'école maternelle	SOCOTEC	211 - 2313 - 0208	318,00 €
Travaux d'extension de l'école maternelle	LM3C	211 - 2313 - 0208	325,50 €
Borne WIFI Foyer loisirs	Astiweb	314 - 21318 - 0214	399,90 €
Elévateur Foyer Loisirs	Europagence	314 - 21318 - 0214	6 341,26 €
Serveur NAS G. Apollinaire	Astiweb	212 - 2183 - 0222	510,52 €

### II - AVENANT AU MARCHÉ D'EXTENSION DE L'ÉCOLE MATERNELLE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération autorisant la signature d'un avenant d'un montant de 514,85 € HT / 617,82 € TTC sur le lot n° 11, Plomberie, chauffage VMC avec l'entreprise DESSAIGNE pour la pose d'un évier.

### III - MODIFICATION DES STATUTS DU SIDERM

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération prenant acte du changement d'adresse du siège social du SIDERM qui est désormais fixé 3, rue des Noés à SPAY.

#### **IV - MODIFICATION DES GARANTIES D'EMPRUNT ACCORDÉES A LA MANCELLE D'HABITATION**

Afin d'adosser la garantie accordée par la commune à la Mancelle d'Habitation à la durée des emprunts garantis en cas de modification de leur durée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération ajustant sa garantie à la nouvelle durée.

#### **V - RENOUELEMENT CONVENTION SATESE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération décidant du renouvellement de la convention conclue avec le SATESE pour l'assistance technique à l'assainissement collectif (voir document joint).


#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Madame DESNOT évoque un séminaire sur les énergies renouvelables à l'initiative de la Communauté de Communes qui n'a pas été reçue en mairie suffisamment tôt.
- Monsieur LEDUC demande à quoi correspondent les travaux Chemin de Corlevé.  
Il s'agit de travaux de raccordement de maisons individuelles.
- Madame le Maire informe le Conseil d'un rendez-vous mercredi au sujet du ramassage scolaire.
- Madame le Maire expose au Conseil la décision de La Poste de fermer le bureau de Parigné-l'Évêque le lundi. C'est regrettable et pose des problèmes pour le courrier de la mairie.
- Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la décision du Conseil de l'Ordre quant à l'installation d'un médecin mais des procédures sont encore en cours.

\*\*\*\*\*

Séance levée à 19 heures 30

Le Maire,

  
**Nathalie MORGANT.**

